

LA FEUILLE DE CHENE PEFC



N°2020-4 / DECEMBRE 2020

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

EDITO DU PRESIDENT

2020 est l'année si particulière où PEFC fête ses 20 ans. La certification a été créée par et pour la filière, consciente de l'importance de s'inscrire dans un mouvement sociétal naissant et pour mieux répondre aux attentes de la société et des consommateurs qui demandent des produits avec la garantie qu'ils sont issus d'une gestion durable de la ressource forestière. PEFC apporte cette garantie et assure l'équilibre entre productivité, biodiversité et sociabilité.

Se mobiliser pour cet équilibre

Dans notre société, de plus en plus de personnes souhaitent avoir un regard sur la gestion des forêts et des bois. En réponse à ce souhait, PEFC, « gardien de l'équilibre forestier », insiste sur la multifonctionnalité de la forêt - le respect de l'environnement et de la biodiversité, de la dimension sociétale et aussi de l'aspect économique de la gestion des forêts : non, environnement et économie ne sont pas incompatibles.

PEFC certifie la gestion durable en donnant la parole à tous les acteurs de la filière. Pour que ceux-ci puissent s'exprimer, nos membres sont répartis en trois collèges : un collège des producteurs, un collège des transformateurs et négociants et un collège des usagers de la forêt. Les règles de fonctionnement de PEFC AURA ont pour principe la recherche, autant que faire se peut, du consensus dans toutes ses instances. Je suis depuis un an à PEFC AURA et dans cette dynamique, il nous semble indispensable, avec l'équipe technique de rencontrer chaque membre, ce que nous avons commencé à faire depuis quelques semaines. Ces rencontres permettent de renforcer le travail ensemble, échanges indispensables au bon fonctionnement de PEFC AURA.

Perspectives

PEFC est dans une logique de progrès et d'amélioration continue. Pour s'adapter régulièrement à l'évolution des connaissances, par exemple sur la nécessité de la biodiversité ou sur l'adaptation des essences au changement climatique, les règles de la gestion forestière durable ou « standards » sont réécrites tous les 5 ans. PEFC France coordonne les travaux, en lien avec les membres des 3 collèges et les entités régionales. La quatrième révision du Schéma français de certification forestière aura lieu en 2021, et dans cette logique tous peuvent y contribuer : lors des contrôles en faisant part des difficultés de terrain aux contrôleurs, via les professionnels (gestionnaires et experts forestiers, coopératives, ONF), à travers nos membres, ou sur notre site internet via le formulaire de contact.

PEFC est donc un partenaire important du développement de la filière dans la région. **Tout le monde est concerné, propriétaires publics ou privés**, et ce, **quelle que soit la surface**, petite, moyenne ou grande de leurs forêts. **Plus nous serons nombreux** - plus il y aura de sylviculteurs, d'ETF, d'exploitants, d'entreprises, certifiés PEFC, **plus la garantie d'une gestion durable de la filière forêt-bois sera grande et reconnue par tous !**

Je profite de cet éditorial pour vous transmettre mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, en espérant qu'elle nous permettra de nous rencontrer davantage et que nous pourrions continuer à travailler ensemble pour l'équilibre forestier et la gestion durable des forêts et des bois.

Daniel d'Hérouville,
Sylviculteur, représentant Fransylva, Président de PEFC AURA

DEPLOIEMENT D'UNE TRAME DE VIEUX BOIS EN LIVRADOIS-FOREZ

APPEL AUX VOLONTAIRES

La biodiversité, par l'interaction des espèces qui utilisent les arbres sénescents et les bois morts, améliore les processus fonctionnels des écosystèmes forestiers. Cela concerne à la fois la régénération, la croissance et la productivité, la résistance et la résilience des peuplements face aux perturbations. C'est pourquoi, dans la continuité des actions engagées en faveur d'une gestion forestière respectueuse des équilibres naturels et forestiers, le Parc porte actuellement un nouveau projet dit « Trame de vieux bois ».

Votre mission de sylviculteur...

... si vous l'acceptez, est de contribuer au déploiement d'une **trame de maturité forestière** (ou trame de vieux bois) efficiente, donc composée à la fois de zones laissées en libre évolution (îlots de sénescence) et d'arbres habitats épars au sein du massif (« trame intermédiaire »).

Pourquoi participer ?

Pour restaurer la fonctionnalité globale de l'écosystème forestier et renforcer la résistance et la résilience* de nos forêts face aux aléas, en particulier climatiques. Il ne s'agit pas de « mettre sous cloche » vos forêts : **vous poursuivez vos récoltes de bois** en intégrant certains choix de sylviculture !

De plus, les **îlots de sénescence** – et la **trame intermédiaire** qui fera le lien entre eux – permettront l'installation et la dispersion de diverses espèces inféodées aux bois morts et/ou aux forêts anciennes, dont certaines vous seront utiles pour **lutter contre les ravageurs**.



Loge de pic Fossat

C'est le cas par exemple de certains oiseaux, notamment des pics. Côté insectes, on retiendra l'efficacité du clairon formicaire (*Thanasimus formicarius*), que l'on retrouve sur les troncs des vieux résineux. Pics et clairons sont de redoutables **prédateurs du scolyte** dont l'habitat se compose d'arbres dépérissants ou secs !

Les vieux bois et bois morts rendent de nombreux autres services – parfois tout autant méconnus – aux sylviculteurs. Relevons, par exemple, que :

- > la **sélection naturelle** qui s'opère en zone de libre évolution favorise des semenciers autochtones mieux adaptés aux conditions futures du milieu ;
- > divers organismes liés au bois en décomposition contribuent à la **régénération** en pollinisant les arbres : 20 % des coléoptères saproxyliques adultes sont même floricoles !
- > Le bois mort altéré par des insectes et des champignons constitue un **substrat privilégié** et enrichit le sol pour la **germination** des graines.

La trame de vieux bois est donc un outil pour garantir la disponibilité à long terme de la ressource forestière en Livradois-Forez, et pour offrir une meilleure stabilité au tissu économique de la filière.

Quelles forêts sont concernées ?

Le projet concerne l'ensemble des **forêts publiques et privées** situées sur le territoire du Parc Livradois-Forez (communes adhérentes et ayant approuvé la Charte du Parc), en cohérence avec la logique de massif forestier recherchée dans le projet.

Comment participer ?

En tant que propriétaire sylviculteur, vous pouvez vous engager avec le Parc Livradois-Forez en :

> définissant un ou plusieurs **îlot(s)** d'au moins 0,5 hectare où la forêt ne sera plus exploitée ;

Et/ou en

> conservant quelques **arbres habitats**, tels que des très (très) gros bois et arbres morts épars au sein de votre propriété.

Chaque dispositif individuel sera réfléchi avec vous – notamment au regard des surfaces dont vous disposez, de vos attentes propres, etc. – pour optimiser l'intérêt économique et environnementale de cette démarche pour votre forêt.

Ainsi, vous pourrez vous inscrire dans cette dynamique de réseau, en apportant votre pierre à l'édifice collectif, à hauteur de vos possibilités et de vos envies, tout **en respectant vos objectifs personnels**.



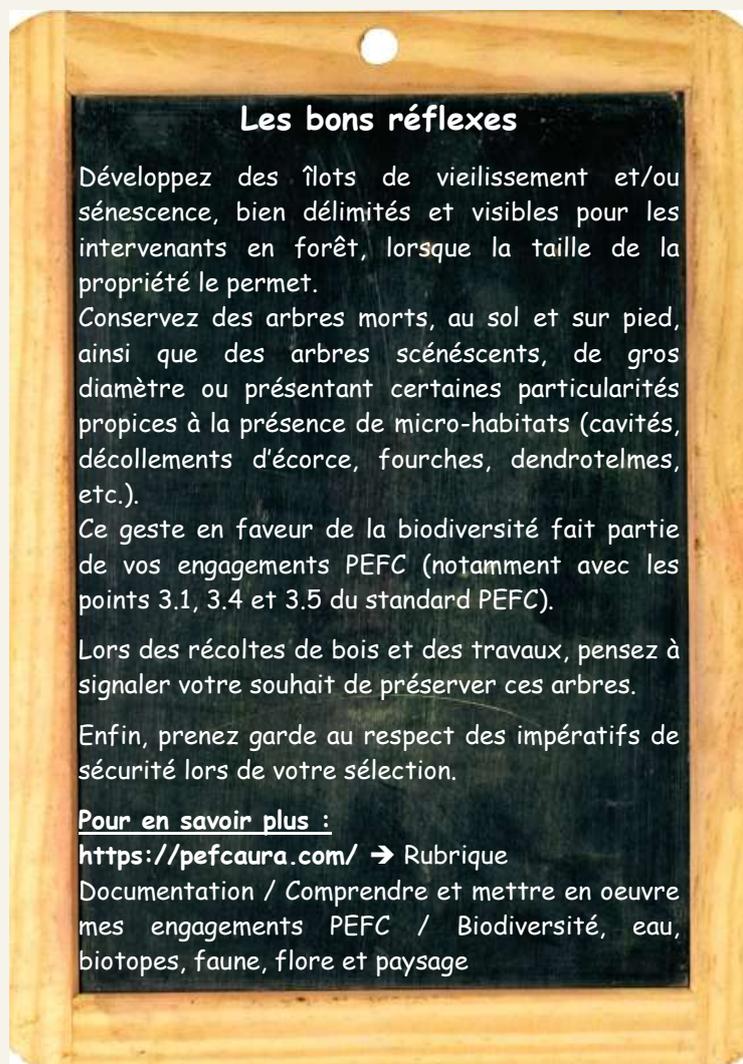
Pulmonaire polypore

Ce projet se veut fonctionnel. C'est pourquoi, il est important que votre engagement soit pris pour une durée d'au moins 10 ans afin d'assurer une bonne **continuité dans le temps**. Idéalement, vous inscrivez ces choix dans votre document de gestion durable (Plan simple de gestion, etc.) si vous en possédez un.

Comment placer mes îlots et quels arbres conserver?

Installez de préférence vos îlots de sénescence de manière à conserver le plus d'**éléments de maturité** possible :

- > très gros et très très gros bois (diamètre supérieur à 67,5cm puis à 87,5 cm pour le sapin par exemple) ;
- > gros bois mort sur pied ;
- > bois mort au sol ;
- > dendromicrohabitats (cavités d'arbres, humus, polypores, etc.).



La **structure irrégulière** du peuplement et le **mélange d'essences** sont également des paramètres intéressants à prendre en compte.

Acteurs associés et partenaires techniques

Le Parc pilote ce projet avec l'Office national des forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et l'Union régionale des communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Comme à son habitude, il entend aussi s'appuyer sur les compétences de tous ses partenaires et acteurs locaux : Fransylva, Associations et Groupements de propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers intervenant sur le territoire, Services forêt départementaux, des communautés de communes, d'agglomération, etc.



Morgane Malard, Chargée de mission « Forêt-Filière Bois », Parc Livradois-Forez, m.malard@parc-livradois-forez.org
Jean-Claude Corbel, Chargé de mission « Espèces et activités de pleine nature », Parc Livradois-Forez, jc.corbel@parc-livradois-forez.org

Pour en savoir plus : <https://www.parc-livradois-forez.org/preserver/biodiversite/foret-trame-de-vieux-bois/>

*Résilience écologique : capacité d'un système vivant (écosystème, biome, population, biosphère) à retrouver les structures et les fonctions de son état de référence après une perturbation, notamment, en ce qui concerne les peuplements forestiers, en cas d'attaque parasitaire ou d'évènement climatique majeur (sécheresse, tempête, etc.).

Les financeurs :



« Le projet «Forêt et trame de vieux bois» est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.»





RENOUVELLEMENT DE VOTRE CERTIFICAT PEFC

DU NOUVEAU SUR LE SITE INTERNET

> Nos forêts dépérissent, que faisons nous ?

Tribune porté par Christine de Neuville, présidente de PEFC France sur le changement climatique et son impact dans nos forêts.

☞ [Rubrique actualités / Nos forêts dépérissent, que faisons-nous ?](#)

> Dans son édito, le président vous à parlé de l'organisation de l'association et de ses membres.

Découvrez plus sur les rubriques:

☞ [PEFC AURA / Qui sommes-nous ?](#)

☞ [PEFC AURA / Les membres](#)

☞ [S'engager / Pour quoi se certifier avec PEFC AURA ?](#)

Dossiers

Changement d'adresse ? Votre commune vous a attribué de nouveaux noms et/ou numéros de rue ?

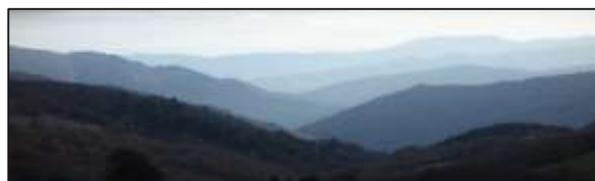
Pensez à mettre à jour vos informations de contact auprès du secrétariat de PEFC AURA (secretariat@pefcaura.com ou 04 73 77 16 53). Merci d'indiquer votre numéro participant (10-21-3/....) dans toute communication.

La certification PEFC a comme principe l'amélioration continue, et dans ce sens nos cahiers de charges ou standards, sont révisés tous les 5 ans. Cela permet à PEFC de s'adapter, par exemple, aux enjeux comme le changement climatique, aux attentes des consommateurs et de nos participants.

Le standard en vigueur depuis 2017 a renforcé la procédure d'engagement à PEFC, afin de conforter la crédibilité et consolider le système de certification. Si votre engagement, réalisé avec l'ancien standard, arrive à échéance, il vous sera demandé de fournir des pièces complémentaires pour son renouvellement (extrait de matrice cadastrale récente, agrément du document de gestion durable, ...) en fonction de votre surface et type de propriété (indivision, groupement forestier, ASLGF, ...). La liste des pièces complémentaires se trouve sur votre bulletin de renouvellement.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions de votre engagement vers l'équilibre forestier. L'équipe de PEFC AURA reste à votre disposition pour tout renseignement.

L'association est heureuse de porter avec vous la certification forestière PEFC et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2021



Lettre d'information de PEFC AURA n°2020-4 / Décembre 2020 (15^{ème} numéro)

Directeur de publication : Daniel d'Hérouville

Rédaction : PEFC AURA, PNR Livradois-Forez

Crédits photographiques : PEFC AURA, Jean-Claude Corbel

Imprimé en 4 483 exemplaires

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



PEFC AURA

Délégation Rhône-Alpes (siège social)

Parc de Crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
Tél. : 04 72 53 64 84
rhonealpes@pefcaura.com

Délégation Auvergne

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 77 16 53
auvergne@pefcaura.com
secretariat@pefcaura.com



 <https://pefcaura.com>

 [@PefcAura](https://twitter.com/PefcAura)

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen 2016/679/ UE du 27 Avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles que vous pouvez exercer en vous adressant à PEFC AURA – 10 Allée des Eaux et Forêts – Maison de la forêt et du Bois- 63370 Lempdes – 04 73 77 16 53 – auvergne@pefcaura.com.

Votre demande devra indiquer votre nom et prénom, adresse e-mail ou postale, être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter notre politique d'utilisation des données personnelles disponible à <https://pefcaura.com/politique-confidentialite>.